

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le mardi 6 septembre 2011 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Rita D. Turriff, Lysanne Desrosiers, June Smith et Marjolaine Veilleux ainsi que Messieurs les Conseillers Raynald Banville et Stéphane Dion, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean Pierre Pelletier.

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que M. Gaéтан Cayouette, Assistant secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION #11-09-130
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #11-09-131
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de :
 - 3.1 la séance régulière tenue le 1 août 2011
 - 3.2 la séance extraordinaire du 4 août 2011
 - 3.3 la correction effectuée le 30 août 2011 du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2010
4. Rapports mensuels des sous-comités:
 - 4.1 Conseil d'arrondissement.
 - 4.2 CCU.
 - 4.3 Comité de développement.
 - 4.4 Comité des Loisirs.
 - 4.5 Comité d'embellissement.
5. Rapport sur la trésorerie
 - 5.1 Comptes à payer.
 - 5.2 Résolutions, factures supplémentaires, etc.
6. Lettres et correspondance.
7. Varia ouvert
 - 7.1 Montants à payer aux propriétaires terriens pour servitude aqueduc : résolution
 - 7.2 Acceptation de la programmation des travaux d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme TECQ : résolution
 - 7.3 Déterminer les endroits pour l'affichage public : résolution
 - 7.4 Mandat à l'arpenteur M. Nelson Banville pour achat de terrain à Mme Tracy Sim : résolution
 - 7.5 Mandat au notaire Me. Jacques Michaud pour achat terrain à Mme Tracy Sim : résolution
 - 7.6 Autorisation au DG et au Maire afin de signer le contrat pour l'achat du terrain de la Fabrique : résolution
 - 7.7 Droit de passage Club VTT – Les coyotes de Matane : résolution
 - 7.8 Appui de 500.00 \$ au projet du centre des Loisirs : résolution
 - 7.9 Renommer Stéphane Dion et Marjolaine Veilleux sur le CCU (Échéance mai 2011) : résolution
 - 7.10 Résolution pour appuyer la relance de Bois d'œuvre Cédrico Inc. : résolution
 - 7.11 Autorisation pour une demande de carte de crédit : résolution
 - 7.12 Traduire en Français le document « Business plan – Pointe-Mitis Lighthouse » : résolution
 - 7.13 Appui de 1000.00 \$ au comité de la cours d'école : résolution
 - 7.14 Avis de motion afin de modifier le règlement #06-27 sur les nuisances : résolution
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

3- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 1^{er} août 2011

3.2 La séance extraordinaire tenue le 4 août 2011

3.3 La correction du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2010 fait le 30 août 2011

RÉSOLUTION #11-09-132

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 1 AOÛT 2011, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 4 AOÛT 2011 ET DE LA CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2010 FAIT LE 30 AOÛT 2011

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 1^{er} août 2011, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 4 août 2011 et une copie du procès-verbal de la correction du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2010 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mesdames les Conseillères June Smith et Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux tels que soumis.

4- RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme June Smith, présidente du conseil d'arrondissement MacNider, mentionne que les mêmes items que ceux à l'ordre du jour de la précédente réunion ont été traités. En plus, il a été question du futur du Phare de Métis-sur-Mer et de l'emplacement de l'affichage public. Date de la prochaine réunion : le mardi 13 septembre 2011.

4.2 Comité consultatif d'urbanisme

Nil

4.3 Comité de développement.

Métis-sur-Mer en fête a été un succès, un bilan des activités sera disponible bientôt.

4.4 Comité des Loisirs

NIL

4.5 Comité d'embellissement

Le 5 à 7 du concours Métis-sur-Mer en fleurs sera le 22 septembre 2011 au Centre des Loisirs de Métis-sur-Mer. Pas encore de nouvelle des Fleurons.

5-RAPPORT SUR LA TRÉSORERIE.

5.1 Comptes à payer.

RÉSOLUTION #11-09-133

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'août pour un montant de 112 580.84 \$ adopte la liste des comptes à payer d'août pour un montant de 14 457.97 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant de 14 457.97 \$

5.2 Résolutions, factures supplémentaires, etc.

6- LETTRES ET CORRESPONDANCE.

M. Pelletier fait mention de différentes lettres reçues. Elles sont traitées au point "Varia" si nécessaire

7- VARIA OUVERT

7.1 Montants à payer aux propriétaires terriens pour les servitudes du nouveau tronçon d'aqueduc : résolution

RÉSOLUTION #11-09-134

MONTANTS À PAYER POUR LES SERVITUDES DU NOUVEAU TRONÇON D'AQUEDUC

Il est proposé par M. le Conseiller Stéphane Dion et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer paie les montants suivants pour les servitudes du nouveau tronçon du réseau d'aqueduc :

<u>NOM</u>	<u>LOTS</u>	<u>MONTANTS</u>
M. HUGH VERRIER	374P	DON
M. GLEN TURRIFF	372P - 373P	11 000.00 \$
M. ALFRED GOODIER	370P – 371P	1 460.40 \$
M. STEEVE PINEAULT	369P – 370P	2 372.40 \$
M. SYLVAIN MIGNEAULT	368P	2 700.00 \$

7.2 Acceptation de la programmation des travaux d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme TECQ : résolution

RÉSOLUTION #11-09-135

ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

Attendu que :

- la municipalité de Métis-sur-Mer a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;
- la municipalité de Métis-sur-Mer doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Pour ces motifs il est proposé par Mme la Conseillère Marjolaine Veilleux et résolu à l'unanimité que;

- la municipalité de Métis-sur-Mer s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité de Métis-sur-Mer s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité de Métis-sur-Mer approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité de Métis-sur-Mer s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **112 \$** par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité de Métis-sur-Mer s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du

territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

7.3 Déterminer les endroits pour l'affichage public : résolution

RÉSOLUTION #11-09-136

DÉTERMINER LES ENDROITS POUR L’AFFICHAGE PUBLIC

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer installe à la « Town Hall » situé au 370, rue Beach, Métis-sur-Mer un tableau 18 x 24 réservé à l'affichage des avis publics. Il est aussi décidé que le tableau d'affichage à l'intérieur du bureau municipal continuera de servir à l'affichage des avis publics.

7.4 Mandat à l'arpenteur M. Nelson Banville pour achat de terrain à Mme Tracy Sim : résolution

RÉSOLUTION #11-09-137

MANDAT À L'ARPEUTEUR M. NELSON BANVILLE POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN À MME TRACY SIM

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne le contrat d'arpentage à M. Nelson Banville, arpenteur, pour l'achat du terrain à Mme Tracy Sim par la Ville de Métis-sur-Mer. Le montant sera pris à même le surplus accumulé.

7.5 Mandat au notaire Me Jacques Michaud pour achat terrain à Mme Tracy Sim : résolution

RÉSOLUTION #11-09-138

MANDAT AU NOTAIRE ME JACQUES MICHAUD POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN À MME TRACY SIM

Il est proposé par M. le Conseiller Stéphane Dion et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne le mandat au notaire Me Jacques Michaud afin de produire le contrat pour l'achat d'une partie de terrain à Mme Tracy Sim par la Ville de Métis-sur-Mer. Le Directeur général ainsi que le Maire de la Municipalité seront autorisés à signer le contrat. Le coût du contrat sera pris à même le surplus accumulé.

7.6 Autorisation au Directeur général et au maire afin de signer le contrat pour l'achat du terrain de la Fabrique : résolution

RÉSOLUTION #11-09-139

AUTORISATION AFIN QUE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AINSI QUE LE MAIRE SIGNE LE CONTRAT D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN DE LA FABRIQUE

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne l'autorisation au Directeur général ainsi qu'au maire de Métis-sur-Mer à signer le contrat pour l'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la Fabrique Notre-Dame-de-La-Compassion par la Ville de Métis-sur-Mer.

7.7 Droit de passage Club VTT – Les coyotes de Matane : résolution

RÉSOLUTION #11-09-140

DROIT DE PASSAGE CLUB VTT – LES COYOTTES DE MATANE

Considérant que l'établissement d'un circuit conforme pour les usagés du sentier Club VTT - Les coyotes de Matane est important;

Considérant que le Club VTT - Les Coyotes de Matane a besoin d'un droit de passage donner par la Ville de Métis-sur-Mer dans le 5^e Rang pour que son réseau de sentiers soit conforme;

Considérant que la Ville de Métis-sur-Mer ne fixe aucune période de temps pour la durée du droit de passage au Club VTT - Les Coyotes de Matane;

Considérant que le Club VTT - Les Coyotes de Matane s'engage à respecter en tout temps la réglementation municipale pertinente en vigueur;

Considérant que la Ville de Métis-sur-Mer autorise le Club VTT - Les Coyotes de Matane à installer et entretenir toute la signalisation requise et spécifique aux véhicules tout terrain de 3 et 4 roues, et ce, afin de permettre une circulation sécuritaire dans le 5^e Rang et une partie de la route MacNider située au sud du 5^e Rang;

Considérant que la signalisation sera installée de façon à ne pas nuire à la Ville de Métis-sur-Mer lors d'opération d'entretien de son réseau de chemins;

Considérant que cette résolution du Conseil servira légalement d'entente entre les deux parties;

Considérant qu'advenant que la Ville de Métis-sur-Mer ne veule plus donner le droit de passage pour divers motifs jugés raisonnables, elle devra en discuter avec le Club pour régler le litige. Si toutefois une entente ne serait pas possible, elle pourra révoquer le droit de passage du Club VTT - Les Coyotes de Matane sur résolution du conseil et par la suite par avis écrit 30 jours avant la date d'entrée en vigueur de la révocation;

Pour ces motifs il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne un droit d'accès au Club VTT - Les Coyotes de Matane dans le 5^e Rang de Métis-sur-Mer pour une durée indéterminée.

7.8 Appui de 500.00 \$ au projet du centre des Loisirs : résolution

RÉSOLUTION #11-09-141

APPUI DE 500.00 \$ AU PROJET DU CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par Mme la Conseillère Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte d'appuyer le Club des 50 ans et + de Les Boules Inc. d'une valeur financière de 500.00 \$ pour le projet d'agrandissement de la cuisine du Centre de Loisirs. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

7.9 Renommer M. Stéphane Dion et Mme Marjolaine Veilleux sur le CCU (Échéance mai 2011) : résolution

RÉSOLUTION #11-09-142

RENOMMER M. STÉPHANE DION AINSI QUE MME MARJOLAINE VEILLEUX SUR LE CCU

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer reconduit M. le Conseiller Stéphane Dion ainsi que Mme la conseillère Marjolaine Veilleux sur le Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2013.

7.10 Résolution pour appuyer la relance de Bois d'œuvre Cédrico Inc. : résolution

RÉSOLUTION #11-09-143

DEMANDE D'INTERVENTION D'URGENCE RÉCLAMÉE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Considérant : que Bois d'œuvre Cédrico Inc. a annoncé le 11 août dernier la fermeture des usines de Causapsal et de Price ainsi que l'arrêt de ses travaux sylvicoles et d'abattage en forêt dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis;

Considérant : que le chiffre d'affaires d'une dizaine d'entreprises forestières, sylvicoles, de camionnage et d'abattage des MRC de La Mitis, de La Matapédia, de Bonaventure et du Témiscouata dépend principalement et en bonne partie des activités de Bois d'œuvre Cédrico Inc.;

Considérant : que lorsque l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico Inc. cesse ou ralentit ses activités cette situation entraîne un effet domino dévastateur pour l'activité économique de notre circonscription et de l'Est-du-Québec;

Considérant : que cette situation compromet plus de 560 emplois directs ainsi qu'une masse salariale de près de 20 M\$;

Considérant : que les usines FF Soucy de Rivière-du-Loup, Uniboard Canada Inc. à Sayabec, Félix Huard à Sainte-Luce, Bois CFM à Causapscal, Bois Serco à Saint-Vianney et Tembec à Matane s'approvisionnent à moindre coût auprès de Bois d'œuvre Cédrico Inc. en raison de la courte distance qui les sépare;

Considérant : que l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico Inc. aura un impact majeur sur les coûts de production de ces usines et par le fait même, plus de 1000 emplois indirects sont menacés;

Considérant : que Bois d'œuvre Cédrico Inc. est un maillon indispensable à la vitalité et à la viabilité économique de ces usines;

Considérant : que ces travailleurs provenant du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie n'ont pas accumulé assez de semaines de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi et se retrouvent sans revenu risquant ainsi de quitter notre région pour se trouver un autre emploi ou de se retrouver à la sécurité sociale;

Considérant : que nos entreprises et nos municipalités ne peuvent perdre des travailleurs qualifiés et expérimentés de la sorte surtout dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de dévitalisation;

Considérant : que les propriétaires de boisés privés qui vendent jusqu'à 160 000 \$ de bois par semaine à Bois d'œuvre Cédrico Inc. sont aussi durement touchés par l'arrêt des opérations;

Considérant : qu'il s'agit bien souvent d'agriculteurs et de travailleurs forestiers qui doivent déjà composer avec les difficultés économiques de notre région;

Considérant : que la richesse foncière uniformisée des municipalités de Price, Lac-au-Saumon et Causapscal est affectée par cette situation;

Considérant : que ces mêmes contribuables des MRC de La Matapédia et de La Mitis qui risquent de perdre leur emploi subiront aussi une hausse de taxes puisqu'il s'agit de vases communicants;

Considérant : que les difficultés de Bois d'œuvre Cédrico inc. ont d'importantes répercussions sur la fréquentation de nos écoles et de nos commerces qui a déjà diminué considérablement au cours des dernières années;

Considérant : que le Centre de formation professionnelle en foresterie de l'Est-du-Québec a développé un partenariat financier avec Bois d'œuvre Cédrico inc. pour l'offre des programmes d'études suivants : *Travail sylvicole, Abattage façonnage des bois et Conduite de véhicules lourds — voirie forestière*;

Considérant : que ces trois programmes d'études sont menacés en raison de l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico Inc.;

Considérant : que cette situation met en péril le cheminement professionnel de 52 étudiants, la santé financière de l'établissement scolaire et l'emploi de 13 enseignants et 9 employés de soutien;

Considérant : que les intervenants politiques, économiques et sociaux sont conscients de la nécessité d'assurer la pérennité de l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico Inc. pour la circonscription de Matapédia et l'Est-du-Québec, et de son importance stratégique.

Il est proposé par : Mme la Conseillère Marjolaine Veilleux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Clément Gignac et au ministre des Finances et du Revenu, monsieur Raymond Bachand d'intervenir d'urgence pour permettre la relance de Bois d'œuvre Cédrico inc. dans les meilleurs délais en prenant dès maintenant les actions adéquates requises pour l'entreprise et en posant un geste politique pour préserver les emplois, les entreprises et les municipalités de la circonscription de Matapédia et de l'Est du Québec qui dépendent de la viabilité de Bois d'œuvre Cédrico inc.

De plus, une copie de cette résolution sera envoyée à la députée de Matapédia et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, d'action communautaire et d'économie sociale, madame Danielle Doyer et au vice-président de Bois d'œuvre Cédrico inc., monsieur Denis Bérubé.

7.11 Autorisation pour une demande de carte de crédit : résolution

RÉSOLUTION #11-09-144
AURORISATION POUR UNE DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT

Il est proposé par M. le Conseiller Stéphane Dion et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise l'assistant secrétaire-trésorier à faire une demande de carte de crédit *Visa* auprès des Caisses Desjardins.

7.12 Traduire en Français le document « Business plan – Pointe-Mitis Lighthouse » : résolution

RÉSOLUTION #11-09-145
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME DOMINIQUE LAMARCHE
AFIN DE TRADUIRE EN FRANÇAIS LE DOCUMENT « BUSINESS PLAN –
POINTE –MITIS LIGHTHOUSE »

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de service de Mme Dominique Lamarche, membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec, au montant de 1205,24 \$, taxes incluses, pour traduire le document de 6 612 mots intitulé « Business Plan – Pointe-Mitis Lighthouse ». Le montant sera pris à même le budget du MacNider Borough.

7.13 Appui de 1000.00 \$ au comité de la cours d'école : résolution

RÉSOLUTION #11-09-146
APPUI DE 1000.00 \$ AU COMITÉ DE LA COUR D'ÉCOLE L'ENVOL

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appui financièrement le projet du Comité de la cours d'école l'Envol de l'Ordre de 1000.00 \$. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

7.14 Avis de motion afin de modifier le règlement #06-27 sur les nuisances publiques : résolution

RÉSOLUTION #11-09-147
AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT #06-27 SUR LES
NUISANCES PUBLIQUES

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Stéphane Dion dans le but de modifier le règlement # 06-27 concernant les nuisances publiques.

M. Stéphane Dion

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 00 et s'est terminée à 20 h 14

9- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #11-09-148
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Marjolaine Veilleux propose que la présente séance soit levée à 20 h 15.

Approuvé à la séance tenue le :

Jean-Pierre Pelletier, Maire

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier